

Monsieur le préfet.

Mesdames et Messieurs Les représentants de l'État, des collectivités et les élus.

Mes chers collègues de la chambre d'agriculture.

Je suis flatté d'être, comme lors de la précédente mandature, le doyen de cette assemblée . C'est un honneur de la présider ... mais aussi un lourd constat de voir que les années passent !Eh oui, j'ai passé l'âge de lire Tintin, le journal des jeunes de 7 à 77 ans !

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. :

Descendant d'une famille installée à Mordelles depuis près de 400 ans où elle possédait de nombreuses terres agricoles partagées au fil de successions, je suis maintenant propriétaire en indivision avec mon frère et ma sœur de 80 hectares qui sont loués à des exploitants installés sur ces terres depuis plusieurs générations. Cela prouve attachement réciproque à ces terres.

Mon grand-père et ses ancêtres avant lui de même que mon père en début de carrière exploitaient une partie de ces terres en faire-valoir direct. De mon côté ma carrière a débuté dans la banque pour se poursuivre, par passion, dans l'automobile, l'informatique et la médiation. Je pense que c'est la variété de cette expérience qui a conduit le Président Loïc Guines à me proposer d'intégrer son bureau lors de la précédente mandature, et je le remercie ici de m'avoir permis cet enrichissement. personnel.

10 millions d'hectares vont changer de mains dans les 10 années à venir. Il nous appartient à tous d'éviter qu'ils ne partent en friches ou tombent dans des mains étrangères. Mais pour éviter que leurs propriétaires ne s'en séparent, il est essentiel que leurs droits soient reconnus au même titre que les propriétaires de biens immobiliers affectés à un usage professionnel, à savoir :

- le droit de choisir son locataire
- le droit de fixer un loyer raisonnablement rémunérateur en dehors des limites d'un encadrement irréaliste
- le droit de vendre ses propriétés à un prix librement consenti avec son acquéreur potentiel sans qu'il puisse y avoir préemption avec révision de prix

Nous comprenons la difficulté qu'éprouveraient des exploitants à s'acquitter d'un loyer beaucoup plus élevé, mais nous nous demandons comment cela est possible dans d'autres pays voisins. N'est-il pas souhaitable de comparer leurs modèles au nôtre afin de faire évoluer le nôtre vers une meilleure productivité et permettre aux agriculteurs de gagner correctement leur vie ?

Je rappelle qu'en France les 4 millions de propriétaires louent 28 millions d'ha valorisés à 168 milliards d'Euros à 390.00 agriculteurs, ce qui fait d'eux la principale source de financement de l'agriculture. Par ailleurs, 50% de la TATFNB qui représente la majeure partie du

financement de la Chambre est supportée par les propriétaires qui ne disposent que d'un siège sur 33, soit 3% (l'autre siège leur ayant été retiré en 2019), Pourquoi ne pas mettre la gouvernance en adéquation avec la réalité économique ?

Ne croyez pas que les propriétaires demandent la lune ! Ils demandent une juste rémunération de leur capital, au même titre que les exploitants et les acteurs qui les entourent demandent une juste rémunération de leur travail. Nous sommes donc dans la même charrette ! (le monde de la mer aurait parlé de « barque »). A l'aube de cette nouvelle mandature, je formule le vœu que l'esprit d'écoute et la volonté de construire ensemble un monde rural où chacun trouve sa place et s'épanouisse, qui ont prévalu pendant ces 6 ans passées, puissent se prolonger.